

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur la révision du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement du Grand Montréal

Rédigé par :

Claude Boileau

À Châteauguay, quelle ville voulons-nous?

Décembre 2024

Le présent mémoire vise à introduire une 4^e orientation dans le PMAD, une orientation qui tiendrait compte du Programme de l'ONU « Transformer notre monde », un programme pour lequel l'élimination de la pauvreté est une « condition indispensable au développement durable.

En 2024, il est essentiel de tenir compte à la fois du contexte environnemental, qui est celui de l'urgence climatique et de l'érosion de la biodiversité, et du contexte social (insécurité alimentaire, explosion de l'itinérance, montée de la violence, ... si l'on veut avancer sur la voie d'un développement qui soit véritablement durable. C'est une problématique qui nous concerne tous et toutes, où que nous habitions sur la planète. Nous avons tous et toutes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux, en commençant celui le plus près du territoire, le municipal, un rôle à jouer pour nous donner le maximum de chances d'entrevoir un avenir viable. Il s'agit d'un combat pour la vie.

Tenant compte de ce contexte, ce dont nous avons besoin, c'est d'évoluer vers des collectivités à échelle humaine, justes et résilientes, habitables pour toutes et pour tous, autrement dit des collectivités viables. La toute première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire apparaît comme un outil pouvant nous aider à répondre à ce besoin, comme une base pouvant inspirer les municipalités et les amener à « bâtir des milieux de vie complets, conviviaux et durables. »ⁱ

En ce sens, il est réconfortant de constater l'introduction du concept de milieux de vie complet, placé « au cœur des objectifs du PPMADR ». Toutefois, il serait important, à notre avis, d'aller plus loin. À cet effet, relisons les paragraphes suivants tirés du Sommaire du PPMADR :

« Un PMAD qui continue d'être un outil de développement et d'aménagement durables et de contribution à l'adaptation aux changements climatiques

« Les orientations, les objectifs et les critères du PPMADR s'inscrivent, comme la loi l'exige, dans la perspective du développement durable. Ils visent aussi, globalement, à contribuer à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques et à la protection de la biodiversité.

« En cela, le PPMADR est cohérent avec la Déclaration d'urgence climatique adoptée par le conseil de la CMM en 2018, qui reconnaît que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5°C le réchauffement planétaire et de favoriser l'adaptation aux changements climatiques. Le PPMADR s'inscrit également dans les suites de la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines, adoptée par l'ONU-Habitat en 2015, et des principes et des objectifs du Nouvel agenda urbain, adopté par l'ONU en 2016, auxquels la CMM a souscrit. »

Dans cet énoncé de cohérence et de continuité avec différents engagements et déclarations, une pièce essentielle nous apparaît manquante : le programme de l'ONU « Transformer notre monde », adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015, dans le but de « transformer notre monde de façon à le rendre meilleur d'ici à 2030. », un projet qui concerne tout le monde, dans tous les secteurs, à tous les niveaux, en commençant par celui est le plus près de nous, le territoire, le municipal.

Le premier des 17 objectifs « intégrés et indissociables » de développement durable de cet « Agenda 2030 » se lit comme suit : « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ». Les deux objectifs qui suivent ce premier objectif visent également l'élimination de la pauvreté : « Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable; Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. »ⁱⁱ

On peut lire dans le préambule que « l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable.

« Tous les pays et toutes les parties prenantes agiront de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action. Nous sommes résolus à libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté et du besoin, à prendre soin de la planète et à la préserver. Nous sommes déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. Et nous nous engageons à ne laisser personne de côté dans cette quête collective. »ⁱⁱⁱ

La situation actuelle... en évolution

Nous sommes engagés actuellement sur la pente d'un appauvrissement individuel et collectif qui va en s'accéléralant, ce qui va dans le sens contraire aux objectifs et cibles formulés dans l'Agenda 2030. Outre les pertes en biodiversité et les changements climatiques entraînés par notre mode de vie non viable, il est essentiel d'attirer l'attention sur la montée vertigineuse des inégalités sociales, un phénomène qui risque de s'amplifier encore davantage dans les années à venir, à moins d'un virage majeur dans notre trajectoire collective. Au Québec, de plus en plus d'enfants vont à l'école le ventre vide, les banques alimentaires n'arrivent plus à répondre à la demande^{iv}, l'itinérance explose un peu partout et nous ne sommes pas les seuls sur la planète à vivre une telle crise. <https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/822705/editorial-extirper-faim-racine>
La réalité n'est pas à la hauteur des engagements pris par les dirigeants mondiaux, via le programme « Transformer notre monde » ... de façon à le rendre meilleur en 2030 ».

Notre monde ne deviendra meilleur que si nous nous mettons sérieusement à la tâche, en réduisant notre surconsommation, c'est-à-dire en priorisant nos véritables besoins, en privilégiant la réparabilité, en évitant le plus possible les achats impulsifs influencés par la publicité, ainsi que les achats de produits non durables. C'est un appel à plus de sobriété, afin que chacun, chacune puisse répondre à ses besoins et que la Terre, notre maison commune, puisse redevenir progressivement habitable pour tout le monde.

Les conséquences de notre mode de vie non viable (Pertes en biodiversité, changements climatiques, croissance vertigineuse des inégalités sociales, montée de la violence, etc.) <https://www.ledevoir.com/monde/794344/les-promesses-d-un-avenir-meilleur-pour-l-humanite-en-peril>^v, ça se vit principalement au niveau du territoire, au niveau local et régional, ici comme ailleurs, et c'est de nature à affecter de plus en plus la cohésion sociale, si nous tardons à nous engager sur la voie de changements en profondeur, à la fois au niveau de l'économie et de la démocratie. En 2024, il est important que de telles préoccupations fassent partie d'un plan comme celui du Plan d'aménagement et de développement de la plus grande

agglomération du Québec, dont la population équivaut à la moitié de celle de la « province ». De toute façon, nous sommes tous et toutes concerné.es où que nous habitons au Québec, au Canada et sur la planète. Nous avons besoin, plus que jamais auparavant de nous diriger vers une société où le pouvoir est distribué plus équitablement entre les personnes et où l'économie répond d'abord aux besoins des personnes avant les intérêts des grands détenteurs de capitaux, autrement dit, vers une économie sociale et solidaire, à échelle humaine et vers une démocratie participative.

Comme les villes, comme toutes les parties prenantes, sont invitées à faire leur part pour l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) du programme « Transformer notre monde », le PMAD ne peut passer à côté de ces engagements pris par les dirigeants mondiaux en notre nom. C'est dans cet esprit qu'est faite la recommandation d'ajouter une orientation 4 aux trois orientations déjà prévues dans le PMAD en voie de révision.

Recommandation

Cette orientation pourrait se lire comme suit :

Orientation 4 : Un grand Montréal qui vise à éliminer la pauvreté et la faim sur son territoire, à améliorer la nutrition et l'agriculture durable

Pour réussir la transition socio-écologique que viseraient ces quatre orientations, les villes peuvent bénéficier de différentes ressources, dont la moindre n'est pas le Chantier de l'économie sociale et ses 5 pôles d'économie sociale de la région métropolitaine de Montréal.^{vi}

L'économie sociale, qui vise à répondre aux besoins des personnes et des communautés, peut aider grandement les collectivités à avancer sur la voie qui les amènent à devenir des collectivités viables, ce que ne fait pas, de façon évidente, l'économie de marché. D'ailleurs, l'assemblée générale des Nations unies elle-même appelle les États membres « à promouvoir et à mettre en valeur des politiques [...] pour soutenir et renforcer l'économie sociale et solidaire comme modèle pour faire avancer l'Agenda 2030 ».^{vii} De plus, l'ONU a reconnu l'économie sociale et solidaire au Québec comme un modèle dont pourraient s'inspirer d'autres sociétés.^{viii} Au niveau local, un projet en cours visant à amener les villes à soutenir davantage l'économie sociale apparaît particulièrement intéressant: « Dans le but de diffuser les bonnes pratiques en matière d'économie sociale au Québec, le Chantier de l'économie sociale, en collaboration avec la Ville de Montréal, a lancé un projet de dialogue et de co-construction des connaissances avec huit grandes villes du Québec, intitulé «Villes & Économie sociale». ^{ix}

Nous sommes tous et toutes concerné.e.s par l'Agenda 2030, au premier chef les municipalités et territoires. Nous sommes invités à nous engagé.e.s dans la réalisation de ce Programme pour transformer le monde et le rendre meilleur à notre niveau d'ici 2030.

« 52. [...]. C'est un Programme du peuple, par le peuple et pour le peuple – et c'est là, croyons-nous, la meilleure garantie de succès.

« 53. L'avenir de l'humanité et de la planète est entre nos mains. Il est aussi entre les mains des jeunes d'aujourd'hui, qui passeront le flambeau aux générations futures. [...]»^x

C'est un appel à l'action pour changer le monde. Nous sommes invité.e.s à participer à ce grand projet de libération socio-économique collective ... pour notre avenir à tous. C'est ensemble que nous réussirons!

ⁱ Gouvernement du Québec, **Mieux habiter et bâtir notre territoire – Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire** - Vision stratégique https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement_territoire/PNAAT/BRO_PNAAT_fr.pdf

ⁱⁱ **ONU, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030**, Paragraphe 55, p. 14 <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n15/291/90/pdf/n1529190.pdf>

ⁱⁱⁱ **ONU, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030**, p. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n15/291/90/pdf/n1529190.pdf>

^{iv} **L'inflation et la crise du logement font exploser les demandes d'aide alimentaire** (Pierre Saint-Arnaud) – « Tous les indicateurs sont au rouge », prévient le directeur des Banques alimentaires du Québec - « Depuis trois ans, on compte 1 million de demandes d'aide alimentaire supplémentaires chaque mois », a laissé tomber Martin Munger, directeur général des BAQ., *Le Devoir*, 2024-10-28 <https://www.ledevoir.com/economie/822547/inflation-crise-logement-font-exploser-demandes-aide-alimentaire>

^v **Les promesses d'un avenir meilleur pour l'humanité « en péril »** « Amélie Bottollier-Depois - Agence France-Presse aux Nations Unies), *Le Devoir*, 2024-07-10 <https://www.ledevoir.com/monde/794344/les-promesses-d-un-avenir-meilleur-pour-l-humanite-en-peril>

^{vi} **Pôles d'économie sociale sur le territoire de la CMM au nombre de 5**: Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal (CÉSIM), Pôle d'économie sociale de l'agglomération de Longueuil, Pôle d'économie sociale de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie, Pôle régional d'économie sociale de Laval (PRESL)

^{vii} **ESS France, Chiffre : Il y a 1 an, la résolution de l'ONU sur l'Economie Sociale et Solidaire était adoptée** (Publié le 22 avril 2024)

<https://www.ess-france.org/chiffre-il-y-a-1-an-la-resolution-de-l-onu-sur-l-economie-sociale-et-solidaire-etait-adoptee#:~:text=ESS%20Europe%20International-,Chiffre%20%3A%20Il%20y%20a%201%20an%2C%20la%20r%C3%A9solution%20de%20l,Sociale%20et%20Solidaire%20%C3%A9tait%20adopt%C3%A9e&text=Le%2018%20avril%202023%2C%20l,au%20service%20du%20d%C3%A9veloppement%20durable%20%C2%BB>.

^{viii} Radio-Canada Info, **L'ONU s'inspire de Montréal en économie sociale** <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2014409/onu-montreal-economie-sociale-resolution-developpement-durable>

^{ix} **Villes & Économie sociale, Présentation du projet** <https://chantier.qc.ca/dossiers/villes-economie-sociale/>

^x **ONU, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030**, p. 13 <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n15/291/90/pdf/n1529190.pdf>